

Paris, le 2 juin 2025

## **Electricité et Eaux de Madagascar**

### **Décision de l'administration cambodgienne d'amnistie portant sur la dette fiscale de Victoria Angkor Company Limited (VAK) à hauteur de 3 millions d'euros environ**

La société Electricité et Eaux de Madagascar (« **EEM** » ou la « **Société** ») est en mesure d'annoncer qu'elle a obtenu la remise de la dette fiscale de sa filiale, la société cambodgienne Victoria Angkor Company Limited (« **VAK** »), dont cette dernière était redevable auprès de l'administration cambodgienne.

Cette décision de l'administration fiscale cambodgienne a été prise en application du programme d'amnistie fiscale pour la période antérieure à 2023 destiné à favoriser le redémarrage de l'industrie touristique à Siem Reap où est situé l'hôtel Victoria Angkor Resort & Spa (VAK).

Cette amnistie fiscale porte sur un montant de 3 426 361 dollars américains (USD) soit environ 3 millions d'euros au total.

#### *À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar*

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, [www.eem-group.com](http://www.eem-group.com)). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, [www.saipppp-group.com](http://www.saipppp-group.com)) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.